



COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

COMPTE-RENDU

Le vingt et un mars deux mille dix-neuf, le conseil municipal de Ruy-Montceau, dûment convoqué le quinze mars deux mille dix-neuf, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Guy RABUEL, maire.

Présents : Guy RABUEL, Marie-Claire LAINEZ, Jacques DOUBLIER, Régine COLOMB, Alain ASTIER (arrivée à 19h27), Jacqueline RABATEL, Gérard YVRARD, Isabelle GRANGE, Françoise MELCHERS, Marie-Thérèse BROUILLAC, Yves ANDRIEU, Bernard HILDT, Jean-Louis GEORGE-BATIER, Danielle MUET, Pascal FARIN, Catherine DEVAURAZ-CABANON, Denis FONTAINE (arrivée à 19h22), Eric SCHULZ, Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK.

Excusés : Monique BROIZAT (pouvoir donné à Régine COLOMB), Thomas MOLLARD (pouvoir donné à Guy RABUEL), Frédéric CHATEAU (pouvoir donné à Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK), Enguerrand BONNAS (pouvoir donné à Christine GAGET).

Absents : Yasmina MOUMEN, Quentin KOSANOVIC, Pierre MOLLIER,

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 24.

Secrétaire de séance : Régine COLOMB.

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du PV de la séance du 21 février 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte A L'UNANIMITE le procès-verbal de la séance du 21 février 2019.

2- Convention de mise à disposition d'agents communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise A L'UNANIMITE le maire à signer une convention avec l'association Léo Lagrange pour la mise à disposition de deux ATSEM pour exercer les fonctions d'animateur à l'accueil de loisirs, le mercredi en période scolaire, de 07h30 à 12h30, jusqu'au 5 juillet 2019.

3- Participation au marché public du CdG38 pour les assurances couvrant les risques statutaires.

Par sa délibération n°2016_02 du 19 janvier 2016, le conseil municipal a décidé l'adhésion au contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion de la fonction publique de l'Isère (CdG38) avec GRAS SAVOYE – GROUPAMA sur la période 2016-2019.

Ce contrat prendra fin au 31 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide A L'UNANIMITE de charger le CdG38 de lancer une nouvelle procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte une ou des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès ; Accident du travail / maladie professionnelle ; Maladie ordinaire ; Longue maladie / maladie de longue durée ; Maternité / paternité / adoption ; Disponibilité d'office ; Invalidité.
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle ; Maladie grave ; Maternité / paternité / adoption ; Maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2020.
- Régime du contrat : capitalisation.

4- Mandat donné au CdG38 pour négocier un contrat d'action sociale mutualisé.

Par sa délibération n°2012/80 du 20 décembre 2012, le conseil municipal a décidé l'adhésion au contrat cadre mutualisé mis en place par le CdG38 pour la protection santé complémentaire des agents. Ce contrat avec Intérieure mutuelle a été conclu pour 6 ans, avec effet au 1^{er} janvier 2013, renouvelable un an. Il prendra fin au 31 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide A L'UNANIMITE de charger le CdG38 de lancer une nouvelle procédure de marché public, et de négocier un contrat cadre d'action sociale mutualisé ouvert à l'adhésion facultative des agents, auprès d'une mutuelle, d'une institution de prévoyance ou d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces contrats couvriront les domaines de la complémentaire santé et de la garantie maintien de salaire.

La durée du contrat sera de 6 ans, à effet du 1^{er} janvier 2020, avec prorogation possible pour des motifs d'intérêt général pour une durée ne pouvant excéder un an.

5- Convention avec la CAPI pour l'attribution du fonds de concours.

Dans le cadre de ses relations de solidarité avec les petites communes de son territoire, la CAPI s'est engagée par délibération n°2017-03_28-079 en date du 28 mars 2017 à consacrer une enveloppe de 1 000 000 d'euros sur la période triennale 2017-2018-2019 pour soutenir par fonds de concours, un à trois projets d'investissement par commune.

A ce titre, chaque commune de 2 000 à 5 000 habitants de la CAPI pouvait prétendre à 50 000€ sur les 3 ans.

Par sa délibération n°2017_129 du 7 décembre 2017, le conseil municipal a décidé de mobiliser 18 750€ pour la rénovation de peintures et le ravalement de façades dans différents bâtiments communaux.

Par sa délibération n°2018_17 du 1^{er} février 2018, le conseil municipal a décidé de mobiliser 16 928€ pour la création d'un city-stade à Ruy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide A L'UNANIMITE de mobiliser, au titre de l'année 2019, la somme de 14 322 € pour la création d'un court de tennis couvert.

6- Dénomination de voies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, PAR 18 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS (Eric SCHULZ, Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Frédérick CHATEAU, Enguerrand BONNAS), les modifications suivantes :

| DENOMINATION ACTUELLE | TYPE DE VOIE | NOUVELLE DENOMINATION |
|---|---------------------|------------------------------|
| Avenue de la Vieille Borne (contre allée) | Publique | Impasse des Marronniers |
| Rue des Mulets (Embranchement ⇒ Brico Pro) | Publique | Impasse des Aulnes |
| Rue des Mulets (Embranchement ⇒ Ford) | Publique | Impasse des Ifs |
| DENOMINATION ACTUELLE | TYPE DE VOIE | NOUVELLE DENOMINATION |
| Desserte lotissement avant Cherry Rocher | Privée | Impasse des Cornouillers |
| Chemin du Grand Loudon | Publique | Chemin de la Platte |
| Immeubles Les Ruisseaux N°9 A B C D E | Privée | Impasse des Ruisseaux |
| Vie de Boussieu 32 34 36 38 40 42 44 | Privée | Impasse des Cités Vertes |
| Giratoire à réaliser Vie de Boussieu | Publique | Rond-point de la Faugy |

7- Approbation du compte de gestion 2018.

Le compte de gestion est un document issu de la comptabilité tenue parallèlement par la trésorière de Bourgoin-Jallieu. Ce document reflète les opérations de dépenses et de recettes réellement effectuées au cours de l'année civile précédente, et permet d'attester de la régularité du budget.

Madame la trésorière de Bourgoin-Jallieu a récemment transmis le compte de gestion de l'exercice 2018 qu'elle a certifié conforme au compte administratif 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, PAR 18 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS (Eric SCHULZ, Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Frédérick CHATEAU, Enguerrand BONNAS), le compte de gestion 2018.

8- Vote du compte administratif 2018.

Le compte administratif reflète les opérations de dépenses et de recettes réellement effectuées au cours de l'année civile précédente.

Le compte administratif 2018 qui peut être résumé ainsi :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | VOTE | REALISE |
|----------------------------------|--------------|----------------|
| DEPENSES | 2 913 712 € | 2 428 617,55 € |
| RECETTES | 2 913 712 € | 3 026 778,32 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 598 160,77 € | |
| RESULTAT DE CLOTURE | 598 160,77 € | |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | PREVU | REALISE |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| DEPENSES | 2 106 918,01 € | 1 342 718,21 € |
| RECETTES | 2 106 918,01 € | 1 992 846,64 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 40 270,42 € | |
| RESULTAT DE CLOTURE | 650 128,43 € | |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, PAR 17 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS (Eric SCHULZ, Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Frédérick CHATEAU, Enguerrand BONNAS), le compte administratif 2018 tel que présenté ci-dessus.

9- Affectation des résultats 2018.

Le compte administratif 2018 du budget communal laisse apparaître un solde de fonctionnement de 598 160,77 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, PAR 19 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS (Eric SCHULZ, Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Frédérick CHATEAU, Enguerrand BONNAS), décide d'affecter l'excédent 2018, soit 598 160,77€ au financement des dépenses d'investissement, article 1068.

10- Vote des taux d'imposition pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, PAR 19 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS (Eric SCHULZ, Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Frédérick CHATEAU, Enguerrand BONNAS) fixe les taux d'imposition 2019 suivants :

- Taxe d'habitation : 6,84 %
- Taxe sur le foncier bâti : 19,66 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 52,94 %

Ces taux sont identiques à ceux de l'année 2018.

11- Vote du budget primitif 2019.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT S'ÉQUILIBRE EN DEPENSES ET EN RECETTES A HAUTEUR DE 2 917 454 €.

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | BP 2018 Voté | Budget Réalisé | BP 2019 |
|--|-------------------------|---------------------------|----------------|
| Charges à caractère général | 932 294 € | 775 845,20 € | 910 467 € |
| Charges de personnel et frais assimilés | 1 396 225 € | 1 301 343,80 € | 1 400 406 € |
| Atténuations de produits | 0 € | 0 € | 10 000 € |
| Dépenses imprévues | 25 000 € | 0 € | 25 000 € |
| Virement à la section d'investissement | 227 696 € | 0 € | 216 310 € |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 141 383 € | 180 022,27 € | 183 158 € |
| Autres charges de gestion courante | 118 432 € | 102 206,77 € | 111 389 € |
| Charges financières | 69 200 € | 69 199,51 € | 59 724 € |
| Charges exceptionnelles | 1 400 € | 0 € | 1 000 € |

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | BP 2018 Voté | Budget Réalisé | BP 2019 |
|--|-------------------------|---------------------------|----------------|
| Atténuations de charges | 35 000 € | 68 125,21 € | 37 000 € |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0 € | 21 801,44 € | 975 € |
| Produits des services, du domaine et ventes diverses | 235 100 € | 232 321,38 € | 217 010 € |
| Impôts et taxes | 2 118 553 € | 2 145 693,30 € | 2 168 183 € |
| Dotations, subventions et participations | 460 777 € | 485 454,78 € | 428 286 € |
| Autres produits de gestion courante | 54 200 € | 58 554,62 € | 60 000 € |
| Produits exceptionnels | 8 000 € | 14 818,83 € | 6 000 € |

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT S'ÉQUILIBRE EN DEPENSES ET EN RECETTES A HAUTEUR DE 2 394 970.43 €.

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | BP 2018 Voté | Budget Réalisé | BP 2019 |
|--|-------------------------|---------------------------|----------------|
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 60 296 € | 21 801,44 € | 975 € |
| Opérations patrimoniales | 0 € | 77 987,54 € | 9 222 € |
| Subventions d'investissement | 2 504 € | 2 504 € | 0 € |
| Emprunts et dettes assimilées | 357 336 € | 357 335,43 € | 366 678 € |
| Immobilisations incorporelles | 20 884 € | 1 915,39 € | 23 380 € |
| Subventions d'équipement versées | 0 € | 0 € | 61 860 € |
| Immobilisations corporelles | 1 542 829,01 € | 881 174,41 € | 1 832 855,43 € |
| Immobilisations en cours | 0 € | 0 € | 100 000 € |

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | BP 2018 Voté | Budget Réalisé | BP 2019 |
|--|-----------------|-------------------|--------------|
| Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 609 858,01 € | 609 858,01 € | 650 128,43 € |
| Virement de la section de fonctionnement | 227 696 € | 0 € | 216 310 € |
| Produits de cessions | 140 000 € | 0 € | 315 000 € |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 201 679 € | 180 022,27 € | 183 158 € |
| Opérations patrimoniales | 0 € | 77 987,54 € | 9 222 € |
| Dotations, fonds divers et réserves | 743 151 € | 1 022 951,93 € | 915 077 € |
| Subventions d'investissement | 61 465 € | 102 026,89 € | 106 075 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, PAR 19 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE (Eric SCHULZ, Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Frédérick CHATEAU, Enguerrand BONNAS) :

- Décide d'adopter le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2 917 454 € en section de fonctionnement et de 2 394 970.43 € en section d'investissement.
- Décide d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations de Ruy-Montceau pour un total de 12 000 €.

12- Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.

Le conseil municipal a délégué au maire un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le maire doit « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ».

Aussi, Guy RABUEL a informé l'assemblée des décisions suivantes :

- Marchés publics.

| N° de la décision | Objet | Entreprise retenue | Montant TTC |
|-------------------|---|---------------------------------------|------------------------------|
| 2019_18 | Remplacement de vitre par une couverture en bac acier au hall des sports. | Berger Philippe 38300 Ruy-Montceau | 6 617,33 € |
| 2019_19 | Contrat de prestation fourrière animale pour l'année 2019 | Groupe SAPCA 47700 Pinderes | 1,09 € / an /par habitant |
| 2019_20 | Fourniture de barrières main courante | Comat et Valco 34536 Beziers | 6 360 € |

LA SEANCE EST LEVEE A 20 HEURES 40.